



**Bilan annuel de l'animation du DocOb  
du site Natura 2000 FR 1100819  
ZSC « Bois de Vaires-sur-Marne »  
Année 2016**



**Juin 2017**

**Photographie en page de couverture :**

Mégaphorbiaie du Bois de Vaires © AEV, K. Ben-Mimoun, 2014

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Préambule</b>	<b>4</b>
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	4
1.2	L'animation	4
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	4
1.4	Missions de la structure animatrice	10
<b>2</b>	<b>Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.</b>	<b>11</b>
2.1	Animation des contrats Natura 2000	11
2.1.a	Nouveaux contrats signés	11
2.2	Animation de la charte Natura 2000	14
<b>3</b>	<b>Évaluation des incidences des projets</b>	<b>14</b>
<b>4</b>	<b>Suivis scientifiques et techniques</b>	<b>15</b>
4.1	Suivis écologiques	15
4.1.a	Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.	15
4.1.b	Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000	16
<b>5</b>	<b>Information, communication, sensibilisation</b>	<b>17</b>
5.1	Création et mise à jour d'outils de communication	17
5.2	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	17
<b>6</b>	<b>Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site</b>	<b>20</b>
<b>7</b>	<b>Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site</b>	<b>21</b>
7.1	Organisation de la gouvernance du site	21
7.1.a	Organisation des réunions du comité de pilotage	21
7.1.b	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	21
7.2	Gestion administrative et financière	21
<b>8</b>	<b>Synthèse</b>	<b>22</b>

## 1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

### 1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone Spéciale de Conservation FR1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Il a été rédigé par OGE et La DIREN IDF, et validé par l'arrêté préfectoral du 3 Mars 2009.



**Figure 1 :** Localisation du site du Bois de Vaires-sur-Marne

### 1.2 L'animation

L'animation du DocOb est portée par la Région Ile-de-France, qui a désigné son Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice en décembre 2011. En effet la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et l'AEV précise : « lorsque la Région est désignée structure porteuse de l'animation par le comité de pilotage Natura 2000, elle en délègue l'animation à l'Agence » (CP 16-157).

Le Copil a été présidé par Monsieur Jean-Paul Planchou, Vice-Président du Conseil Régional d'Île-de-France jusqu'en 2015.

Suite au changement d'exécutif régional lors des élections de décembre 2015, il convient au prochain comité de pilotage de désigner son nouveau Président.

Jeanne Lavialle, chargée de mission Natura 2000 à l'AEV a été affecté à 20% de son temps à l'animation du DocOb des « Bois de Vaires-sur-Marne ». Le temps d'animation restant est réparti sur deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (40%),
- ZPS FR 1112003 des « Boucles de la Marne » (40%).

Le présent bilan reprend les activités menées de juin 2016 à décembre 2016, quatrième année d'animation pour ce site.

### 1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques sur ce site Natura 2000 sont relatifs à l'état de conservation des espèces et habitats de la directive « Habitats Faune Flore » ayant justifié sa désignation : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) pour les espèces, la mégaphorbiaie eutrophe concernant les habitats.

Le **Tableau 1** reprend ces espèces et cet habitat ainsi que les enjeux de conservation associés.

L'importance des enjeux est fonction d'une part de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces présents, d'autre part des menaces et risques auxquels ceux-ci sont exposés.

**Tableau 1 :** Enjeux de conservation concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site du Bois de Vaires. (Source : OGE - DIREN IdF - Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires FR 1100819, 2009)

LES ESPECES	
<p><b>Le Grand Capricorne</b></p>	<p><b>Le Grand Capricorne est l'espèce de première importance</b> pour le site du Bois de Vaires. Bien que l'espèce n'ait pas été observée depuis 1999, les actions de gestion adéquates doivent être réalisées afin de maintenir le site du Bois de Vaires comme un site d'accueil privilégié pour l'espèce. Des mesures de gestion ont déjà été menées par la commune de Vaires, telles que la conservation du bois mort après la tempête de 1999. La restauration de son habitat est une action prioritaire.</p> <p><b>Enjeux de conservation :</b> la connaissance des exigences écologiques du Grand Capricorne laisse parfaitement percevoir quels peuvent être les enjeux de conservation. Le Grand Capricorne peut être considéré comme une espèce emblématique du complexe saproxylophage, informant sur le degré de "naturalité" des milieux boisés et forestiers et constituant un bon indicateur du vieillissement des forêts et de l'âge des arbres. Il s'inscrit au sein des écosystèmes forestiers comme un "initiateur" de cavités, un élément déterminant dans les réseaux trophiques forestiers. Son absence dans ses aires de distribution originelles <b>peut être ressentie comme la perte d'un maillon essentiel du processus de décomposition, de recyclage et de fertilité ainsi qu'une baisse de la biodiversité de l'écosystème forestier.</b></p> <p>Sa présence de manière stable nécessite le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par : l'existence d'une proportion suffisante d'essence du genre <i>Quercus</i> (chênes) dans le peuplement boisé ; l'existence dans le boisement de classes d'âge diversifiées ; le maintien d'un bon niveau de conservation de ses populations ; une bonne représentativité du cortège saproxylique auquel elles sont associées ; la protection stricte de l'espèce ainsi que le maintien voire l'enrichissement naturel de la biodiversité du site (arthropodes, avifaune (insectivores), mammifères...).</p>
<p><b>Le Triton crêté</b></p>	<p>Le Triton crêté est la seconde espèce de grande importance dans le périmètre du site Natura 2000 du Bois de Vaires, après le Grand Capricorne. <b>Le statut national des amphibiens s'est fortement dégradé au cours des dernières décennies.</b> Cette dégradation est liée pour l'essentiel aux modes d'exploitation des sols qui entraînent la destruction des biotopes qu'ils leurs sont favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la réduction des habitats suite à l'extension des zones urbaines et à la multiplication des axes de communication ;</li> <li>✓ la coupure des axes migratoires ;</li> <li>✓ la fragmentation des habitats et le morcellement des corridors ;</li> <li>✓ le remembrement et la diminution des systèmes bocagers ;</li> <li>✓ la suppression des haies ;</li> <li>✓ la destruction des sites de reproduction ;</li> <li>✓ le comblement, l'assèchement et le drainage des zones humides ;</li> <li>✓ la canalisation des cours d'eau qui assurait le renouvellement naturel des mares, des noues, des prairies humides... ;</li> <li>✓ la pollution.</li> </ul> <p><b>L'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce sont le maintien d'un habitat de qualité</b> qui se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la préservation, la multiplication et la réhabilitation des biotopes qui lui sont favorables pour se reproduire (mares, zones humides...)</li> <li>✓ la préservation des biotopes terrestres ;</li> <li>✓ la constitution de micros-habitats terrestres ;</li> <li>✓ la reconstruction et le confortement des corridors ;</li> <li>✓ la limitation des risques d'introduction d'espèces prédatrices et allochtones ;</li> <li>✓ la limitation des pressions d'origine anthropique ;</li> <li>✓ la limitation des risques de pollution ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la reconsidération des modes d'exploitation des sols ;</li> <li>✓ la protection stricte de l'espèce, de son réseau trophique dans l'optique d'une gestion durable.</li> </ul>
<b>LES HABITATS</b>	
<p><b>La mégaphorbiaie eutrophe</b></p>	<p>La mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt nécessitant une gestion adaptée afin d'être conservée. Ce type de mégaphorbiaie peut héberger des espèces rares à l'échelle régionale (<i>Euphorbia villosa</i>, <i>Geranium pratense</i>, <i>Aconitum napellus</i>...). Cet habitat occupe une surface réduite par rapport aux prairies gérées (prairies de fauche ou pâturées) à l'échelle européenne, et possède de ce fait un intérêt patrimonial certain. Elles sont assez répandues sur le territoire, à l'étage collinéen, en domaines atlantique et méditerranéen.</p> <p><b>TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE</b></p> <p>Ces habitats sont en régression dans les zones d'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture). Les nouveaux modes d'occupation des sols ne laissent que peu de place aux mégaphorbiaies : étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt.</p> <p>Le passage à la culture entraîne souvent le drainage des terrains très défavorable au retour éventuel de la mégaphorbiaie.</p> <p>Il y a aussi une conversion de ces espaces en prairies pâturées ou passage à la prairie de fauche avec fertilisation.</p> <p>Une plantation de peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois (si on n'utilise pas de produits chimiques et si on ne réalise pas de travaux du sol).</p> <p>Ces habitats sont sensibles aux travaux de correction des rivières et à toute réduction des lits majeurs où ils se développent (nappes abaissées, espaces riverains réduits).</p> <p>L'eutrophisation de l'eau par diverses causes de pollution peut conduire au passage à des mégaphorbiaies très eutrophes.</p> <p>D'autre part, le tracé de la voie ferrée LGV Est se trouve à proximité immédiate de la mégaphorbiaie, et l'influence de ce projet sur les conditions hydrologiques de la zone n'a pu être évaluée lors de l'étude d'impact (OGE, 2002). A l'issue de cette étude, une étude hydrogéologique a été réalisée.</p> <p>On notera aussi le risque d'envahissement par des espèces végétales invasives (<i>Buddleja</i>...). L'intérêt écologique de cet habitat naturel allié aux menaces potentielles pesant sur celui-ci justifient la nécessité de sa conservation par une gestion adaptée.</p> <p><b>Le Docob programme deux actions de gestion conservatoire sur le site de la mégaphorbiaie du Bois de Vaires.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'abattage de la peupleraie.</li> <li>- l'entretien de la mégaphorbiaie.</li> </ul>

Les objectifs du DocOb ont été déclinés en actions rappelées dans le **Tableau 2** à la page suivante.

**Tableau 2 :** Actions de gestion visant à remplir les objectifs visés au sein de la ZSC du Bois de Vaires

(Source : OGE - DIREN IdF. Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires - FR 1100819, 2009)

**ACTIONS DE GESTION DU GRAND CAPRICORNE (ENTITE A)**

N°	Action	Comment
A1	<b>Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintien de l'existant</li><li>▪ Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers</li><li>▪ Interdire le ramassage de bois mort</li><li>▪ Favoriser la régénération naturelle</li><li>▪ Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives</li><li>▪ Maintenir une diversité des strates</li><li>▪ Maintenir des classes d'âge différentes</li><li>▪ Maintenir une diversité des essences</li><li>▪ Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire</li><li>▪ Abandon des plantations de conifères</li></ul>
A2	<b>Créer des îlots de vieillissement et de sénescence</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers</li><li>▪ Sécuriser le périmètre autour des arbres menaçants au cœur de la parcelle</li><li>▪ Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage</li><li>▪ Maintenir des espaces ouverts</li></ul>



## ACTIONS DE GESTION DU TRITON CRETE (ENTITE B)

N°	Actions	Comment
B1	<p align="center"><b>Entretien des dépressions et des mares</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle du couvert végétal de la ripisylve</li> <li>▪ Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions</li> <li>▪ Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase</li> <li>▪ Exportation de la vase excédentaire</li> <li>▪ Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords</li> <li>▪ Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs</li> <li>▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...)</li> <li>▪ Limitation voire interdiction de l'accès au public</li> </ul>
B2	<p align="center"><b>Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais</li> <li>▪ Interdiction de dépôt de déchets</li> <li>▪ Interdiction de combler les dépressions</li> <li>▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...)</li> <li>▪ Limitation de l'accès au public</li> <li>▪ Maintenir des micro-habitats terrestres</li> <li>▪ Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés</li> <li>▪ Abattre les grands peupliers plantés sur la prairie</li> </ul>
B3	<p align="center"><b>Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide</li> </ul>
B4	<p align="center"><b>Créer de nouvelles mares et dépressions humides</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Défrichage du périmètre d'emprise</li> <li>▪ Creusement des mares</li> <li>▪ Exportation des produits de défrichage et de substrat</li> </ul>



## ACTIONS DE GESTION DE LA MEGAPHORBIAIE EUTROPHE (ENTITE C)

N°	Actions	Comment
C1	<b>Restauration de la mégaphorbiaie eutrophe par l'abattage de la peupleraie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie</li></ul>
C2	<b>Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*)</li><li>▪ Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans</li><li>▪ Coupes manuelles des espèces invasives</li><li>▪ Echardonnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)</li></ul>

#### **1.4 Missions de la structure animatrice**

Le rôle de l'AEV dans l'animation du DocOb du site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne s'articule autour des missions suivantes :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation du site,
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences,
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan est structurée selon les missions ci-dessus, et se propose de détailler les réalisations de 2016.

## 2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

Certains outils développés par Natura 2000 ont pour but direct de maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats naturels cibles de la ZSC. Il s'agit de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, et de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN). Les paragraphes suivants se proposent d'explicitier les actions d'animations que l'AEV a mises en place pour faire jouer ces leviers.

**Remarque :** l'engagement d'exploitants agricoles dans des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), mission importante des structures animatrices et notamment de l'AEV au sein des autres sites dont elle assure l'animation, n'entre évidemment pas dans les objectifs ici du fait du contexte péri-urbain et de l'absence d'activités agricoles sur la zone. Les paragraphes suivants détaillent les actions d'animations que l'AEV a mises en place.

### 2.1 Animation des contrats Natura 2000

2016 était la première année où la contractualisation a été possible pour la nouvelle programmation du FEADER sur la période 2014-2020. Pendant la première partie de l'année 2016, la mission Environnement de l'Agence des espaces verts s'est occupée de monter les projets de nouveaux contrats Natura 2000 portés par l'AEV, en lien avec les techniciens responsables de sites. La chargée de mission Natura 2000 s'est chargée d'aider les bénéficiaires potentiels à monter leur dossier de subvention et rassembler les pièces justificatives.

L'année a également été consacrée à la préparation de nouveaux projets de contractualisation pour les années suivantes (maintien du contact, sensibilisation, conseil...).

#### 2.1.a Nouveaux contrats signés

##### Entretien de la mégaphorbiaie eutrophe

Le DocOb recommande une conservation en l'état de la mégaphorbiaie du Bois du Gué de l'Aulnay, dit Bois du Marais. Cela consiste en « une fauche extensive, par rotation à un rythme de 3 à 5 ans (...) de mi-octobre à février avec exportation des produits de fauche. Sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles (non désirées). »

2,4 ha de mégaphorbiaie eutrophe ont ainsi été entretenus par l'AEV dans le cadre d'un contrat Natura 2000 entre 2012 et 2014. Cela a été effectué par broyage avec export, afin notamment de provoquer l'épuisement de l'Aster-à-feuilles-de-saule présent sur le site (espèce invasive en Île-de-France).



**Figure 2 :** Mégaphorbiaie du Bois de Vaires © AEV, K. Ben-Mimoun 2015

La chargée de mission Natura 2000 a monté en 2016 le dossier de demande de subvention, suite à une visite de site le 21 juillet et avec l'aide de ses collègues Pierre Martin et Pierre Lecareux, techniciens responsables du Bois de Vaires-sur-Marne à l'AEV, pour continuer l'entretien de la mégaphorbiaie sur la période de 2016 à 2021.

Comme préconisé dans le DocOb, l'entretien doit se faire sur un tiers de la surface chaque année (0,9 ha environ, pour un total de 2,7 ha), afin de laisser une zone refuge pour les espèces sur les deux tiers restants.

## Fauche bisannuelle avec export de la mégaphorbiaie eutrophe (2016-2021)

Contrat Natura 2000 sur la ZSC du Bois de Vaires-sur-Mame



**Figure 3** : Entretien prévu de la mégaphorbiaie par fauche avec export, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 © AEV, P. Martin, 2015

**Tableau 3 :** Synthèse des contrats Natura 2000 **ni agricoles ni forestiers** en cours ou terminés au sein de la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne

<b>Contrat</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant total</b>	<b>Date signature</b>	<b>Actions prévues</b>	<b>Espèces et habitats concernés</b>	<b>Surface ou nb</b>	<b>Mesures du DocOb liées</b>	<b>Avancement</b>
22712Do77000006	AEV (Bois du Marais)	16 755,96 €	12/12/2012	Restauration de trois mares forestières	Triton crêté	3 mares	B1	15 691,52 € attribués
32312Do77000001	AEV (Bois du Marais)	13 806,62 €	17/12/2012	Restauration de mares et entretien de milieux ouverts (mégaphorbiaie)	Triton crêté Mégaphorbiaie eutrophe	5 mares 2,4 ha	B1 C2	13 111,15 € attribués
2016/0706/12	AEV (Vallée de la Marne)	10 256,85 €	12/12/2016	Entretien de la mégaphorbiaie	Mégaphorbiaie eutrophe	2,7 ha	C2	



## 2.2 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 du site du Bois de Vaires-sur-Marne permet une prise en compte basique des enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels au titre desquels le site Natura 2000 a été désigné, à travers des actions de gestion courantes et non contraignantes. Le signataire s'engage à respecter les points prévus par grands types de milieux (forêts, milieux ouverts, milieux humides, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées. En 2016, la chargée de mission a fait le bilan des engagements dans la charte Natura jusqu'alors.

Ce volet de l'animation reste en phase de démarrage sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires.

## 3 Évaluation des incidences des projets

La chargée de mission Natura 2000 est souvent sollicitée dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis. Concernant le site Natura 2000 du Bois de Vaires les sollicitations sont toutefois plus rares du fait du contexte particulier du site, dont l'emprise se résume à un boisement communal (sur la commune de Vaires-sur-Marne) et un boisement propriété de l'AEV, sur une surface totale d'environ 100 hectares.

Il n'y a pas eu de sollicitations en 2016.



**Figure 4 :** Bois du Marais, propriété régionale © AEV, K. Ben-Mimoun, 2014



## 4 Suivis scientifiques et techniques

Il n'y a pas eu d'études écologiques sur le site Natura 2000 en 2016.

### 4.1 Suivis écologiques

Suite aux travaux de restauration et de création de mares réalisés par l'AEV en 2013 et 2014, destinés à rétablir et renforcer les milieux les plus favorables à la reproduction et la conservation du Triton crêté au sein du site Natura 2000, l'AEV assure depuis 2015 un suivi de l'espèce afin de juger de l'efficacité des actions engagées. Le Protocole de suivi des Amphibiens des mares à l'aide d'Amphicaptus proposé par le Groupe Réserves Naturelles de France "Amphibiens et Reptiles" (capture à l'aide de nasses immergées), est appliqué par l'équipe de techniciens et d'agents de l'AEV qui gère le Bois de Vaires et le Bois de Brou. Ceux-ci ont réalisé le suivi du 18 au 22 avril 2016.

#### 4.1.a Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.



**Figure 5 :** Localisation des travaux écologiques menés sur le site Natura 2000 en 2013 et 2014

Le triton crêté n'a pas été retrouvé dans les mares du site Natura 2000 en 2016. Il est à noter qu'il n'a pas été revu sur le site depuis les travaux de la LGV-Est.





## 5 Information, communication, sensibilisation

### 5.1 Création et mise à jour d'outils de communication



Le site Internet de Natura 2000 en Seine-et-Marne : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires> présente le dispositif Natura 2000 et les enjeux spécifiques du bois de Vaires. Il donne également des compléments d'informations aux usagers, notamment par rapport aux évaluations des incidences.

La chargée de mission Natura 2000 a continué à renseigner progressivement les pages internet du site web dédié à ce site Natura 2000.

**Figure 7 :** page du site internet dédiée à la présentation des espèces du site

### 5.2 Communication auprès de scolaires

La chargée de mission Natura 2000 a organisé des sessions de sensibilisation des scolaires autour du Bois de Vaires, pour les informer de la richesse écologique du Bois de Vaires notamment en termes d'insectes, et de son classement Natura 2000. Cette prestation a été réalisée par deux animateurs de l'OPIE et est décrite dans le **Tableau 5**.

**Tableau 5 :** Communications réalisées auprès de scolaires en 2015 dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 du Bois de Vaires

Date	Horaires	Classe, école	Professeur	Nombre de participants
17 et 18 octobre	9h-17h : animation de 2h par classe	6 <sup>ème</sup> , collège René Goscinny à Vaires	Mme Frétier, professeur de SVT	7 classes de 30 élèves
18 octobre	13h30 -15h	CE1, école Paul Bert à Vaires	Mme Tintenier	1 classe de 20 élèves

### 5.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

#### Réseau Natura 2000 en Île-de-France

Une réunion s'est tenue le 10 août 2016 afin de discuter des enjeux communs et de la cohérence de l'animation de la ZPS Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny et de la ZSC Coteaux et Boucles de la Seine. En effet, ces deux sites Natura 2000 sont proches et se superposent dans les Yvelines ; le premier est animé par l'AEV (Jeanne Lavielle) et le second par le Parc naturel régional du Vexin français (Céline Cprzysiecki). Cette réunion rassemblait la DRIEE (mission Natura 2000), les ornithologues du secteur, et la chargée de mission Natura 2000 du PNR du Vexin français et la chargée de mission Natura

2000 de l'AEV. Elle a eu lieu sur la RNR de Moisson puis sur le secteur de la Butte du Hutrel.

Au titre de l'animation du même site Natura 2000, la chargée de mission Natura 2000 a participé le 25 novembre 2016 à la journée technique d'échange entre les animateurs Natura 2000 du département des Yvelines, organisée par la DDT 78. Cette journée a été l'occasion d'échanger avec les autres animateurs et les services de l'Etat sur la gestion des sites, et plus particulièrement la contractualisation qui reprenait en 2016.

#### Propriétés régionales en périmètre Natura 2000

D'autre part, hors sites Natura 2000 animés par l'AEV, de nombreuses propriétés régionales se trouvent en périmètre Natura 2000 : environ 3100 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernés. L'animateur Natura 2000 joue le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le technicien responsable du site à l'AEV. Il suit donc la vie de ces sites de manière variable en fonction de l'importance des enjeux Natura 2000 sur les propriétés régionales concernées et de l'avancement des différents DocOb. Pour rappel, les ZPS et ZSC concernées sont :

- Sites de Seine Saint Denis,
- Massif de Rambouillet,
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
- Coteaux et boucles de la Seine,
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents,
- Bassée et plaines adjacentes,
- La Bassée.

Ainsi, la chargée de mission Natura 2000 a participé le 19 août 2016 à une réunion sur la forêt régionale de Bondy, entre le gestionnaire de la forêt, Pierre Martin, technicien à l'AEV, et l'animateur Natura 2000 du département de Seine-Saint-Denis, afin de discuter des enjeux Natura 2000. Il y a été abordé le circuit de gestion des EIN, les conventions d'occupation du terrain, les manifestations sportives ainsi que les contrats Natura 2000 possibles.

Elle s'est également rendue à la restitution de l'étude sur les connectivités écologiques du site Natura 2000 de Seine-Saint Denis, le 2 décembre 2016.



**Figure 9 :** Roselières de la forêt régionale de Bondy © AEV, D. Prat, 2009

D'autre part, la chargée de mission Natura 2000 a organisé le 10 novembre 2016 une réunion entre le gestionnaire de la forêt régionale de Port Royal, Nicolas Prou technicien à l'AEV, et les animateurs Natura 2000 du site, François Hardy et Olivier Marchal du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Il y a été abordé les enjeux naturels de la forêt, l'aménagement forestier fait par l'AEV et l'ONF, ainsi que la possible mise en place d'îlots de sénescence dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

De plus, la chargée de mission Natura 2000 a échangé avec l'animatrice Natura 2000 du PNR du Vexin au sujet des possibles contrats Natura 2000 qui pourraient être portés par l'AEV pour l'entretien des pelouses calcicoles dans le site Natura 2000 Coteaux et Boucles de la Seine, sur le secteur de la Roche Guyon. Il faudra attendre la validation du Docob de ce site Natura 2000 pour déposer les projets de contrat Natura 2000.

Enfin, la chargée de mission est la référente à l'AEV pour toutes les questions relatives à Natura 2000 et à l'application des règlements associés. Elle participe notamment aux réunions annuelles destinées à prévoir l'investissement sur toutes les propriétés régionales classées Natura 2000 (3 jours par an).

## **6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site**

La chargée de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement du territoire soient en accord avec les objectifs du DocOb. Pour cela, elle se rend aux différentes réunions et comités sur les sujets qui peuvent toucher aux enjeux Natura 2000 (urbanisme, aménagement, études...)



## **7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site**

### **7.1 Organisation de la gouvernance du site**

#### **7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage**

Dans l'attente de la désignation des élus régionaux référents sur Natura 2000, il ne s'est pas tenu de comité de pilotage Natura 2000 sur le Bois de Vaires sur Marne en 2016.

#### **7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat**

La chargée de mission Natura 2000 a rencontré les responsables Natura 2000 de la DDT de Seine-et-Marne pour une réunion de cadrage et un bilan de l'animation de la ZSC le 12 juillet 2016.

Elle a également rencontré la DRIEE (mission Natura 2000) à plusieurs reprises : réunion de cadrage le 19 juillet, et sur le terrain le 10 août, pour faire le point sur l'animation des sites.

### **7.2 Gestion administrative et financière**

#### Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer du Président de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV est dotée d'un conseil d'administration qui habilite sa Présidente à signer les documents officiels. Ainsi, la chargée de mission Natura 2000 prépare pour les différents conseils les délibérations et rapports permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

#### Suivi administratif et financier

Chaque année, la chargée de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du Docob auprès de la DRIEE. Elle dépose également la demande de paiement relative à l'animation de l'année précédente, et procède au suivi administratif et financier de l'animation.

De plus, la chargée de mission Natura 2000 s'occupe également du suivi administratif et financier des contrats Natura 2000 dont l'Agence des espaces verts bénéficie en tant que gestionnaire de propriétés régionales. Elle appuie ses collègues gestionnaires pour le montage des dossiers de demandes de subvention et de paiement relatifs aux contrats Natura 2000.

## 8 Synthèse

- ✓ L'année 2016, de juin à décembre, a été consacrée à la prise en main des dossiers par la nouvelle chargée de mission Natura 2000. Le contact a été pris avec les services de l'Etat, les gestionnaires des propriétés régionales et communales, les associations naturalistes et les organisateurs de manifestations.
- ✓ Un nouveau contrat Natura 2000 a été signé en 2016, pour l'entretien de l'habitat d'intérêt communautaire que forme la mégaphorbiaie eutrophe dans le bois de Vaires-sur-Marne.



**Figure 20** : Mégaphorbiaie du Bois de Vaires © AEV, K. Ben-Mimoun, 2014